Docusign Envelope ID: 63946346-AED4-846C-8357-95DC9147F024

2BEVENTS
Société par actions simplifiée au capital de 46 457,60 euros
Siège social : 10 rue Marie et Louise, 75010 PARIS
819 547 324 RCS PARIS

EXTRAIT DU
PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DU PRESIDENT
EN DATE DU 18 SEPTEMBRE 2026

L'an 2026,
et le vendredi 18 septembre 2026,
A 14 heures,

La société SULENS INVEST, agissant en qualité de Présidente de la société 2BEVENTS sus-désignée,

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

ACQUISITION DEFINITIVE DE 11 193 ACTIONS ATTRIBUEES GRATUITEMENT PAR DECISIONS DU PRESIDENT DU 18 SEPTEMBRE 2025

Après avoir rappelé :

(i) qu'en application des dispositions de l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés réunie le 17 septembre 2025 a :

- autorisé le Président à procéder, en une ou plusieurs fois, et pour une période de 6 mois, à l'attribution de 11 193 actions nouvelles gratuites de la Société au maximum, d'une valeur nominale de 0,14 euro chacune, au profit du ou des bénéficiaires(s) qu'il déterminera parmi les mandataires sociaux exerçant des fonctions de direction générale dans la Société visés à l'article L. 225-197-1, II du Code de commerce,

- fixé la période d'acquisition des actions gratuites à un (1) an et la période de conservation à (1) an et a arrêté les termes du règlement d'attribution gratuite des actions,

- délégué tous pouvoirs au Président à l'effet notamment de :
  - déterminer l'identité du ou des bénéficiaires de l'attribution des actions gratuites,
  - fixer le nombre d'actions qui seront attribuées à chaque bénéficiaire,
  - fixer la ou les dates d'émission des actions nouvelles.

(ii) qu'aux termes des décisions prises le 18 septembre 2025, le Président a décidé de procéder à l'attribution gratuite, au profit de (…), de 11 193 actions de la Société, dont l'acquisition définitive est soumise à des conditions cumulatives de présence et de performance,

que conformément aux dispositions de l'article 2.2 du plan d'attribution desdites actions gratuites, l'attribution définitive des actions est subordonnée à l'atteinte de (…),

(iii) qu'aux termes de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 29 juin 2026, les associés ont constaté que l'Objectif $_{2025}$ est atteint à 100 %, et qu'en conséquence, l'attribution

Docusign Envelope ID: 63946346-AED4-846C-8357-95DC9147F024

définitive des 11 193 actions gratuites serait réalisée au profit de (…) le 18 septembre 2026 minuit, sous réserve que la condition de présence stipulée à l'article 2.2 du Plan soit remplie à cette date.

Le Président constate qu'à la date du 18 septembre 2026 :

- La condition de présence de (…), telle que stipulée à l'article 2.2. du Plan, est remplie à la date du 18 septembre 2026,

- La condition de performance (« Objectif $_{2025}$ ») est également réalisée et a été constatée par les associés le 29 juin 2026, comme indiqué ci-avant.

En conséquence, le Président décide de procéder à l'émission de ONZE MILLE CENT QUATRE VINGT TREIZE (11 193) actions nouvelles, de 0,14 euro de valeur nominale, attribuées à (…).

Cette augmentation de capital, d'un montant de MILLE CINQ CENT SOIXANTE SEPT EUROS ET DEUX CENTIMES (1 567,02 €), est réalisée par prélèvement de pareille somme sur le compte « Autres réserves », dont le montant se trouvera ainsi ramené de 376 755,80 euros à 375 188,78 euros (compte-tenu de l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025 décidée par l'assemblée générale mixte des associés du 29 juin 2026).

Le Président, faisant usage des pouvoirs qui lui ont été conférés à cet effet par l'assemblée générale extraordinaire des associés du 17 septembre 2025, constate ainsi que le capital se trouve porté de 46 457,60 euros à 48 024,62 euros et qu'il est désormais divisé en 343 033 actions de 0,14 euro de valeur nominale.

Les 11 193 actions ainsi attribuées, avec effet au 18 septembre 2026, demeureront indisponibles jusqu'au terme de la période de conservation, fixée au 17 septembre 2027 à minuit.

Il est rappelé que le bénéficiaire ci-dessus peut, dès ce jour, exercer tous les droits attachés aux actions qui viennent de lui être attribuées.

Enfin, le Président arrête la valeur vénale unitaire des 11 193 actions ci-avant attribuées au bénéficiaire ci-avant, avec effet au 18 septembre 2026, à la somme de (…) euros, correspondant, compte-tenu des caractéristiques de la Société, au montant de la situation nette de la Société au 31 décembre 2025.

MODIFICATION CORRELATIVE DE L'ARTICLE 6 DES STATUTS SOCIAUX

En conséquence de la réalisation définitive de l'augmentation de capital susvisée, le Président décide la modification corrélative de l'article 6 des statuts sociaux, lequel sera désormais rédigé comme suit :

« ARTICLE 6 - CAPITAL SOCIAL

1 - Apports

Il a été apporté à la présente société, savoir :

(- …..)

- *Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 17 septembre 2025 et des décisions du président des 18 septembre 2025 et 18 septembre 2026, le capital social a été augmenté d'une somme de 1.567,02 euros par émission de 11.193 actions nouvelles de 0,14 euro de valeur nominale, attribuées à titre gratuit.*

Docusign Envelope ID: 63946346-AED4-846C-8357-95DC9147F024

2 - Capital social

Le capital social est fixé à la somme de QUARANTE HUIT MILLE VINGT QUATRE EUROS ET SOIXANTE DEUX CENTIMES (48.024,62 €) ; il est divisé en TROIS CENT QUARANTE TROIS MILLE TRENTE TROIS (343.033) actions de QUATORZE CENTIMES D'EUROS (0,14 €) chacune, toutes de même catégorie. »

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le Président.

FAIT EN UN ORIGINAL, SIGNE PAR LE PRESIDENT

Arthur Broutin